

PROCÈS VERBAL
CONSEIL SYNDICAL
PETR DU PAYS DU SUNDGAU
Mercredi 04 Mars 2026
Salle des Hussards – CeA - Altkirch

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 22

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Maurice BARNABÉ, Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Franck GRANDGIRARD, Monsieur Claude GEIGER, Monsieur Claude GENTZBITTEL, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Monsieur Thierry JACOBBERGER, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Denis NASS, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Fabien ULMANN, Monsieur Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes du Sundgau

Madame Fabienne BAMOND, Monsieur Joseph BERBETT, Monsieur Michel DESSERICH, Monsieur Gilles FREMIOT, Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur Jean-Marc METZ, Monsieur Raphaël SCHMIDLIN, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD, Monsieur Paul STOFFEL, Monsieur Jean ZURBACH.

Membres excusés : 14

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Guy BACH, Monsieur Daniel DIETMANN, Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, Madame Béatrice GREDER, Monsieur Claude JUD, Monsieur Paul MUMBACH.

Communauté de Communes du Sundgau

Madame Doris BRUGGER, Monsieur Hugues DURAND, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Éric GUTZWILLER, Monsieur André LEHMES, Monsieur Christian LERDUNG, Monsieur Fabien SCHOENIG, Monsieur Christian SUTTER.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : Monsieur Jean-Michel ZINCK et Monsieur Jean-Luc LAMERE

Communauté de Communes Sundgau :

Invités permanents présents : 1

M. Stéphane STALLINI.

Invités permanents excusés : 4

Mme Sabine DREXLER, M. Gérard LANDEMAINE, M. Didier LEMAIRE, M. Sébastien STOESSEL, M. Laurent WENDLINGER,

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Mme Astrid CLORY, Mme Mélisande CHABANEL, M. Sébastien KERN, et M. David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 18h45.

Il remercie les délégués présents pour leur présence et leur engagement au sein du Conseil syndical du Pays du Sundgau. Il salue le travail collectif qui a été mené ensemble durant le mandat et précise qu'au fil des années, les membres des deux communautés de communes ont su travailler dans un esprit de coopération et au service du territoire. Le Président souhaite à toutes et à tous bonne chance pour ces élections. Il leur souhaite également une bonne continuation, et de belles réussites dans leurs projets au service des communes du territoire du Sundgau.

Le Président adresse un remerciement particulier aux Vice-Présidents, qui l'ont accompagné tout au long de cette mandature. Il souligne que leur engagement, leur disponibilité et la qualité des échanges ont été précieux pour faire avancer les projets du Pays du Sundgau.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 février 2026

II. Bilan financier 2025 et Budget Primitif Principal 2026 du Pays du Sundgau

1. **Délibération** : Adoption du Compte Financier Unique 2025
2. **Délibération** : Arrêté des opérations d'investissement 2025
3. **Délibération** : Affectation des résultats de fonctionnement 2025
4. **Délibération** : Rapport annuel sur la politique foncière du Pays du Sundgau
5. **Délibération** : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat
6. **Délibération** : Créances éteintes
7. **Délibération** : Neutralisation de la dotation aux amortissements 2026
8. **Délibération** : Budget Primitif 2026 du Budget Principal du Pays du Sundgau

III. Bilan financier 2025 et Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols.

1. **Délibération** : Adoption du Compte Financier Unique 2025
2. **Délibération** : Arrêté des opérations d'investissement 2025
3. **Délibération** : Affectation des résultats de fonctionnement 2025
4. **Délibération** : Budget Primitif 2026 du Budget Autorisation du Droit des Sols

IV. Délibération : Renouvellement de la ligne de trésorerie

V. Point d'étape SCoT

1. Environnement
2. Agence d'urbanisme

VI. Divers

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 février 2026

Le Procès-verbal de la séance du 10 février 2026 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 24 février 2026.

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 10 février 2026.

II. Bilan financier 2025 et Budget Primitif Principal 2026 du Pays du Sundgau

1. **Délibération** : Adoption du Compte Financier Unique 2025

Le Président présente les éléments du Compte Financier Unique (CFU) afin de les soumettre à la validation du Conseil Syndical.

Budget Principal :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil syndical est invité à se prononcer sur le CFU 2025.

Le Compte Financier Unique se solde par un excédent de **76 121.85 €** :

- Fonctionnement : - **43 260.85 €**
- Investissement : **119 382.70 €**.

BUDGET PAYS DU SUNDGAU			Opérations de l'exercice 2025		Résultat cumulé de l'exercice 2025	
	DÉFICIT 2024	EXCÉDENT 2024	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section de Fonctionnement		76 683,70 €	1 131 151,43 €	1 011 206,88 €	43 260,85 €	
Section d'Investissement		177 293,69 €	108 464,60 €	50 553,61 €		119 382,70 €
TOTAUX	0,00 €	253 977,39 €	1 239 616,03 €	1 061 760,49 €		76 121,85 €

Restes à réaliser :

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

État de la dette :

L'état de la dette au 31 décembre 2025 est de zéro euro.

Ligne de Trésorerie 2025 :

À titre d'information, il est rappelé que le PETR du Pays du Sundgau a eu recours à une ligne de trésorerie afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement. Le montant à rembourser au Crédit Agricole au 31/12/2025 s'élève à 163 000 € (81 500.00 € pour le budget principal et 81 500.00 € pour le budget du Droit des Sols).

Le Président rappelle que le Pays du Sundgau est un Établissement Public qui n'a pas vocation à investir.

Monsieur Antoine WEACHTER s'interroge sur la couverture de la ligne de trésorerie et demande si les subventions attendues permettront d'en assurer le remboursement intégral.

Le Président confirme que les montants de subventions attendus permettront de couvrir le remboursement de la ligne de trésorerie et qu'ils devraient même être supérieurs au montant nécessaire.

Le Président quitte la salle de séance, ne participe pas au vote, le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Denis NASS, demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le compte financier unique 2025. Personne ne demande la parole. Il invite l'assemblée à procéder au vote.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal qui est de 76 121.85 €,
- **De prendre** acte qu'il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement 2025 ;
- **De fixer** les résultats des différentes sections budgétaires,

- **D'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,
- **D'adopter** le compte financier unique 2025 du budget principal avec un excédent de 76 121.85 €.

2. **Délibération** : Arrêté des opérations d'investissement 2025

Le président poursuit avec les éléments relatifs aux dépenses d'investissements en 2025.

Budget Principal :

Dépenses d'investissement	108 464,60 €
Report du résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Total des dépenses d'investissement :	108 464,60
Recettes d'investissement	50 553,61 €
Report du résultat de l'exercice 2024	177 293,69 €
Total des recettes d'investissement :	227 847,30
RESULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	119 382,70 €

De la comparaison des recettes et des dépenses faites au cours de l'exercice résulte un excédent **119 382.70 €**.

Monsieur Jean-Marc METZ demande à quoi correspond cet investissement, rappelant qu'initialement le PETR ne réalisait pas d'investissements et que, jusqu'à présent, les seuls investissements concernaient l'acquisition de vélos électriques.

Le Président précise que ces dépenses d'investissement sont liées à l'élaboration du SCoT. Il rappelle en effet que le SCoT étant un document d'urbanisme, les dépenses qui y sont associées sont comptablement inscrites en section d'investissement puisque le document doit être révisé de façon périodique.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** l'arrêté des opérations d'investissement 2025 du Budget Principal.

3. **Délibération** : Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Le Président continue avec les éléments relatifs aux dépenses de fonctionnement du CFU 2025.

Budget Principal :

Dépenses de fonctionnement	1 131 151,43 €
Report du résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 131 151,43
Recettes de fonctionnement	1 011 206,88 €
Report du résultat de l'exercice 2024	76 683,70 €
Total des recettes de fonctionnement :	1 087 890,58
RESULTAT NET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-43 260,85 €

La section fonctionnement affiche un déficit de financement de **43 260.85 €** à reporter au budget primitif de 2026.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'affecter** le déficit du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :
 - **Compte D 001 de la section de fonctionnement 2026 : 43 260.85 €.**

4. Délibération : Rapport annuel sur la politique foncière du Pays du Sundgau

Ce point entre dans le contexte de l'article 11 de la loi du 8 février 1995 qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale, quel que soit le nombre des habitants des communes membres, doivent délibérer tous les ans sur les bilans de leurs acquisitions et cessions immobilières. Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées en 2025.

Bilan des acquisitions : État néant

Tableau des Cessions : État néant

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de délibérer une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Entendu le rapport du Président.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le rapport annuel 2025 sur la politique foncière du PETR du Pays du Sundgau.

5. Délibération : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

Les subventions d'investissement apparaissent au passif du CFU et sont intégrées au résultat au même rythme que l'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Ainsi le PETR a perçu :

- Une subvention de 163 958.13€ en 2015 pour la prise en charge des pistes cyclables amortissables sur 24 ans (période réajustée par rapport à la durée d'amortissement du bien lui-même), soit 6 831.59 € par an (6 831.56€ en 2047).
- Une dotation de 11 717.88€ versée pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'aide au covoiturage spontané amortie depuis 2023 (837.00€ par an – 836.88€ en 2036) sur 14 ans.

Le Conseil Syndical a la possibilité de remonter progressivement ces subventions en recette de fonctionnement tout au long de la durée d'amortissement du bien.

La mise en place de ce dispositif implique, des opérations d'ordre de transfert entre section (compte DI 13911 et 139158 Subventions d'investissement et 777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat).

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'autoriser** les écritures concernant la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat jusqu'à épuisement total de l'amortissement des biens concernés.

6. Délibération : Créances éteintes

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que certaines créances demeurent irrécouvrables, même après la mise en œuvre de procédures de recouvrement ;

Considérant que ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances, le PETR du Pays du Sundgau et le Trésor public ne pourront plus tenter d'action de recouvrement ;

Considérant que dans ce cadre, Madame l'Inspectrice Divisionnaires des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable d'Altkirch demande à procéder à l'admission en créance éteintes selon les éléments portés ci-dessous :

Nom du redevable	Objet pièce		Montant restant à	Motif de la présentation
LES ATELIERS DU SUNDGAU	300-divers	Location vélos électriques	200,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
LES ATELIERS DU SUNDGAU	300-divers		400,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
TOTAL :			600,00	

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'accepter** ces créances éteintes et de les inscrire au Budget Principal du Pays du Sundgau sur le compte 6542 selon le tableau ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Délibération : Neutralisation de la dotation aux amortissements 2026

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.

Dans le cadre de l'achat des véhicules électriques, le Pays du Sundgau a versé en 2019, 200 000€ de subventions à plusieurs collectivités. La comptabilisation obligatoire des amortissements des subventions d'équipement octroyées constitue une charge supplémentaire pour la section de fonctionnement, soit 20 000€ par an sur 10 ans.

Le Conseil Syndical a la possibilité d'instaurer le dispositif de neutralisation totale ou partielle des amortissements des subventions d'équipements versées. Il permet, par un jeu d'écriture comptable, d'annuler l'impact de ces amortissements et d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement. Il est proposé pour l'année 2026 une neutralisation totale de 20 000€. Les crédits nécessaires, avant neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement, sont prévus au budget. La mise en place de ce dispositif implique, des opérations d'ordre de transfert entre section.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'autoriser** la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées à hauteur de 20 000 € pour l'année 2026.

8. Délibération : Budget Primitif 2026 du Budget Principal du Pays du Sundgau

Le Président annonce que le budget proposé est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 10 /02/2026. Il tient compte du Compte Financier Unique 2025 et de l'ensemble des écritures d'ordre.

Les participations des communautés ont été approuvées lors du précédent conseil.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 240 936,95 €	1 240 936,95 €
Investissement	182 493,50 €	182 493,50 €
TOTAL :	1 423 430,45 €	1 423 430,45 €

Le budget global s'équilibre à 1 423 430.45 €.

L'état prévisionnel de la dette en fin d'exercice 2026 reste à zéro.

État du personnel : L'état du personnel au 1er janvier 2026 du PETR du Pays du Sundgau compte 22,5 ETP répartis sur deux budgets selon le tableau reporté ci-dessous. Le service Aménagement et Développement, relié au budget principal, compte 13.40 ETP.

État du personnel au 01/01/2026		
Grade	BUDGET PAYS	BUDGET ADS
	ETP	ETP
Adjoint admin principal 1ère cl. titulaire	0,5	1,5
Adjoint admin principal 1ère cl. non titulaire	1	
Rédacteur	2	4,5
Technicien titulaire		1
Rédacteur ppal 1ère cl titulaire	1	
Attaché territorial	7	1
Attaché principal	0,9	0,1
Ingénieur	1	
Ingénieur principal titulaire		1
22,5 ETP :	13,40	9,10

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Primitif 2026 tel que présenté ci-dessus :
 - au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement,
 - au niveau du Chapitre pour la section d'Investissement,
- **D'approuver** le financement des actions 2026 établi lors du débat d'orientation budgétaire.

III. : Bilan financier 2025 et Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols.

1. Délibération : Adoption du Compte Financier Unique 2025

Il n'y a pas de restes à réaliser en recette et dépenses d'investissement.

État de la dette : L'état de la dette au 31 décembre 2025 est de zéro euro.

Ligne de Trésorerie 2025 :

À titre d'information, il est rappelé que le PETR du Pays du Sundgau a eu recours à une ligne de trésorerie afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement. Le montant à rembourser au Crédit Agricole au 31/12/2025 s'élève à 163 000€ (81 500.00€ pour le budget principal et 81 500.00€ pour le budget du Droit des Sols).

Le Président quitte la salle de séance, ne participe pas au vote, le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Denis NASS, demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le compte financier unique 2025. Personne ne demande la parole. Il invite l'assemblée à procéder au vote

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le résultat de l'exercice 2025 du Budget Annexe qui est excédentaire de **5 547.40 €** ;
- **De prendre acte** qu'il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement 2025 ;
- **De fixer** les résultats des différentes sections budgétaires ;
- **D'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;
- **D'adopter** le compte administratif 2025 du budget annexe avec un résultat excédentaire de **5 547.40 €**.

2. Délibération : Arrêté des opérations d'investissement 2025

L'arrêté des opérations d'investissement laisse apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'investissement	3 822,75 €
Report du résultat de l'exercice 2024	13 346,19 €
Total des dépenses d'investissement :	17 168,94 €
Recettes d'investissement	22 716,34 €
Report du résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Total des recettes d'investissement :	22 716,34 €
RÉSULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 547,40 €

De la comparaison des recettes et des dépenses faites au cours de l'exercice résulte un excédent de **5 547.40 €**
Il n'y a pas de restes à réaliser reportés en 2025.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** l'arrêté des opérations d'investissement 2025 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols.

3. Délibération : Affectation des résultats de fonctionnement 2025

La section de fonctionnement affiche un résultat de financement de **0.00 €**.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de **0.00 €**.

Dépenses de fonctionnement	562 270,50 €
Report du résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	562 270,50
Recettes de fonctionnement	562 270,50 €
Report du résultat de l'exercice 2024	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement :	562 270,50
RÉSULTAT NET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de **0.00€** sur le budget primitif 2026

4. Délibération : Budget Primitif 2026 du Budget Autorisation du Droit des Sols

Le Budget présenté est conforme aux orientations budgétaires proposées lors de la séance précédente.

Après avoir détaillé les dépenses et les recettes prévues pour cette année, il est proposé au Conseil Syndical d'arrêter le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols 2026, comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	598 476,88 €	598 476,88 €
Investissement	17 137,56 €	17 137,56 €
TOTAL :	615 614,44 €	615 614,44 €

Le budget annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols s'équilibre à **615 614.44 €**.

L'état prévisionnel de la dette en fin d'exercice 2026 reste à zéro euro.

État du personnel : L'état du personnel au 1er janvier 2026 du PETR du Pays du Sundgau compte 22.5 ETP répartis sur deux budgets selon le tableau reporté ci-dessous. Le service d'Autorisation du Droit des Sols compte 9.10 ETP.

État du personnel au 01/01/2026		
Grade	BUDGET PAYS	BUDGET ADS
	ETP	ETP
Adjoint admin principal 1ère cl. titulaire	0,5	1,5
Adjoint admin principal 1ère cl. non titulaire	1	
Rédacteur	2	4,5
Technicien titulaire		1
Rédacteur ppal 1ère cl titulaire	1	
Attaché territorial	7	1
Attaché principal	0,9	0,1
Ingénieur	1	
Ingénieur principal titulaire		1
22,5 ETP :	13,40	9,10

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols 2026 tel que présenté ci-dessus :
- au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement,
 - au niveau du Chapitre pour la section d'Investissement,

IV. Délibération : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, le recours au renouvellement de la ligne de trésorerie est possible.

Cette dernière permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement du PETR du Pays du Sundgau.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire du PETR du Pays du Sundgau. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Le PETR du Pays du Sundgau souhaite engager une procédure de consultation pour mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 600 000.00 € pour faire face aux éventuels retards dans le versement des subventions attendues.

Vu l'analyse des offres reçues, la proposition de la Banque Crédit Agricole à taux variable telle que détaillée ci-dessous semble la plus adaptée aux besoins de la structure :

ANALYSE DES OFFRES	
	CRÉDIT AGRICOLE 2026
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	600 000 €
Durée maximum	12 mois
Taux	Taux variable EURIBOR 3 mois flooré
Taux d'intérêt	Index Euribor 3 mois à ce jour : 2.041% Révision de Taux mensuelle
Conditions	L'Euribor ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro
Marge	1.20% La marge bancaire est garantie jusqu'au 25 mars 2026
Taux effectif global hors frais de dossier et commission d'engagement	3,241% (marge comprise) Taux à court terme en EURIBOR 3 mois flooré - Mars 2026
Tirages	10 000 € minimum
Appel de fonds	Les ordres de tirage et de remboursement devront être avant 10 h pour un traitement le jour même - Dans les 48H argent sur le compte
Remboursement de fonds	in-fine (ou avant terme si disponibilités financières) - Virement
Décompte des intérêts	Trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement, sur la base du taux de référence, et en fonction de l'utilisation) - Débit d'office
Commission d'engagement	0,10 % avec un minimum de 150€
Frais de dossier	0,10 % avec un minimum de 150€
Commission de non utilisation	-
Remarque	Option souplesse : La consolidation du prêt Court Terme en prêt amortissable est possible à tout moment, sans indemnités, aux conditions offertes par la Caisse Régionale au moment de l'exercice de l'option - Possibilité de prorogation 6 mois/12 mois ou passer sur un prêt
Validité de l'offre	25/03/2026

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu du décalage constaté entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes,

Considérant que Monsieur le Président ne participe pas au vote.

Monsieur Antoine WEACHTER demande quel est le montant des intérêts payés au titre de l'année 2025 afin d'avoir une estimation du coût de cette ligne de trésorerie.

Le Président indique que le montant des intérêts pour l'année 2025 s'élève à 1 681,04 €. Il précise que ce montant varie en fonction du niveau d'utilisation de la ligne de trésorerie.

Après avoir délibérés, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Crédit Agricole à taux variable Euribor 3 mois flooré pour un montant de 600 000€ aux conditions indiquées ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier, y compris ceux afférents à une éventuelle prolongation de ladite ligne de trésorerie.
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans ledit contrat,
- **D'inscrire** pour l'année 2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

V. Point d'étape SCoT

1. Environnement

Madame Marie-Cécile LEY reprend les étapes de mise en œuvre du SCoT :

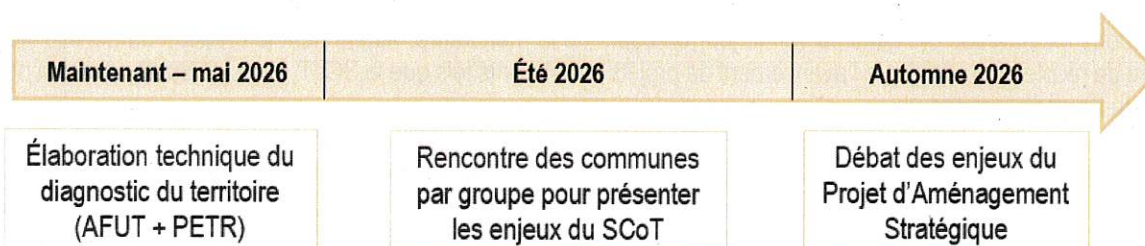
2025	10 décembre 2025	Conseil Syndical votant CITADIA comme bureau d'études environnement
Phase 1 en cours : État Initial de l'Environnement	20 janvier 2026	Journée de lancement entre Citadia et le PETER. Cadrage de la mission, précisions des attendus et partage des premiers éléments méthodologiques. Présentation de deux endroits stratégiques du territoire : conurbation urbaine entre Tagolsheim et Hochstatt et la cimenterie d'Altkirch.
	Février 2026	Validation technique du plan de l'État Initial de l'Environnement. A – Paysage et patrimoine B – Milieux naturels et Trame Verte et Bleue C – Gestion des ressources et transitions D – Santé humaine et exposition aux risques
Phase 2 à venir	Évaluation environnementale – contribution au Projet d'Aménagement Stratégique et analyse des incidences	

2. Agence d'urbanisme

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que l'AFUT poursuit le travail sur le diagnostic du territoire, en lien avec les partenaires et les données disponibles.

Elle remercie les communautés de communes et leurs agents pour le partage des informations.

Ce travail vise à consolider l'état des lieux de l'existant et à objectiver les principaux enjeux qui alimenteront la suite de la démarche SCoT. Un point d'avancement plus détaillé sera présenté lors d'un prochain conseil syndical.



Monsieur Dominique SPRINGINFEILD demande si des analyses sur la qualité de l'eau sont prévues dans les différents cours d'eau du territoire.

Monsieur David RIGOULOT précise que les éléments relatifs aux analyses de terrain et aux relevés concernant les cours d'eau sont repris à partir des données existantes. Il indique en effet que ces informations proviennent notamment des analyses réalisées par l'EPAGE et par le Syndicat des eaux de l'III. Il n'existe donc pas de relevés de terrain réalisés dans le cadre du SCoT ; il s'agit plutôt d'une mise en perspective des données existantes à différentes échelles.

Il ajoute que le SCoT s'appuie également sur la déclinaison du SDAGE et que le futur PPRI, dont l'élaboration sera prochainement engagée, permettra d'apporter des éléments complémentaires de connaissance.

Il précise toutefois que le SCoT apporte une plus-value en matière de prise en compte de la qualité de l'eau à travers la déclinaison spatiale de la trame verte et bleue, notamment par l'intégration des trames violettes qui prennent en compte les ruissellements en amont des ripisylves.

Le Président conclut en précisant que l'objectif est une approbation du SCoT à l'horizon 2029. Il remercie Madame Marie-Cécile LEY pour son investissement dans cette mission.

VI. Divers

Panier de légumes pour les agents des collectivités locales.

Monsieur Denis NASS explique qu'à la suite du Forum Professionnel de l'Alimentation en Sud Alsace, le PETR du Pays du Sundgau a mis en place un **système de livraison de paniers de légumes bio et locaux à destination des agents** de la collectivité dans les locaux du PETR du Pays du Sundgau. Une première période de test a eu lieu du 6 novembre au 4 décembre 2025.

Chaque semaine les agents peuvent commander leurs légumes via la boutique en ligne jusqu'au mardi soir et ceux-ci sont livrés au bureau le jeudi. 15/23 agents ont déjà pu créer un compte et commander des produits au Pays du Sundgau.

Ce système se poursuivra à la prochaine saison (à partir d'avril 2026) pour le PETR du Pays du Sundgau. Le maraîcher souhaite également se déployer au niveau des communautés de communes : la CCSAL souhaite tester le dispositif également à partir d'avril et la CCS est en cours de réflexion.



Monsieur Denis NASS tient ensuite à remercier l'ensemble des élus pour la collaboration au sein du Pays du Sundgau durant cette mandature. Il adresse ses remerciements particuliers au Président ainsi qu'aux Vice-Présidents du PETR pour le travail mené collectivement. Il souligne que cette entente a permis la réalisation de beaux projets pour le territoire et rappelle le fort potentiel du Sundgau, encourageant le PETR à poursuivre son action en faveur du développement local. Il remercie également l'ensemble de l'équipe du PETR pour sa motivation et son professionnalisme, qu'il considère comme une véritable chance pour le territoire sundgavien.

Le Président indique partager les propos précédemment exprimés par Monsieur Denis NASS. Il souligne qu'au sein du Conseil Syndical, les débats ont toujours permis de faire avancer le territoire et que les discussions ont régulièrement abouti à des compromis constructifs au service du projet de territoire du Pays du Sundgau. Il rappelle que plusieurs réalisations importantes ont ainsi pu voir le jour au cours de la mandature, notamment la création du service ADS et du service de récolement, ainsi que l'avancement de projets structurants tels que le SCoT, le projet Sundgomobich ou encore le jeu du Pays du Sundgau.

Le Président rappelle également que, par le passé, la place du PETR a parfois pu être discutée ou mal comprise. Il estime toutefois que l'élaboration du projet de territoire a permis de repositionner clairement le PETR au sein du territoire sundgavien. À ce titre, il remercie Madame Fabienne BAMOND pour son travail sur ce projet.

Le Président tient enfin à remercier l'ensemble des agents du PETR du Pays du Sundgau pour leur disponibilité et leur engagement. Il souligne le professionnalisme et le dévouement de cette équipe, qu'il qualifie d'exceptionnelle et pleinement mobilisée au service du territoire. Il ajoute que, face aux difficultés, les équipes savent toujours faire preuve d'ingéniosité afin de trouver des solutions et permettre l'avancement des projets.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Il remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation à la séance. Il clôt la séance à 19h37.

Nicolas JANDER



Président du Pays du Sundgau

